

Avis technique A18-015

CHANGEMENT DE LA TAILLE MAXIMALE DES ORDRES POUR LES ÉCARTS CALENDAIRES SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (CGB)

Suite à la publication de la [circulaire 109-18](#) le 21 juin 2018, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite rappeler à ses participants agréés qu'elle a augmenté la taille maximale des ordres portant sur un écart calendaire sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB) le 28 juin 2018. À la demande de nombreux participants, la Bourse a fait passer la quantité maximale des ordres de 9 999 à 24 999 contrats. Ce changement permet aux participants agréés de saisir des ordres de grande taille en une seule opération. Les ordres portant sur un écart calendaire sur les contrats CGB pour la prochaine échéance peuvent maintenant être saisi selon une quantité d'au plus 24 999 contrats.

Malgré les changements touchant la quantité maximale sur laquelle peuvent porter les ordres décrits ci-dessus, veuillez noter qu'il incombe aux participants agréés de s'assurer du respect des limites de position applicables aux instruments visés et de l'existence de mesures d'atténuation des risques associés à la saisie d'ordres (erreurs de frappe).

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des opérations de marché aux coordonnées suivantes :

Service des opérations de marché
Numéro sans frais : 1 888 693-6366

Téléphone : 514 871-7871
Courriel : monitoring@tmx.com